



Communauté Rouen Elbeuf Austreberthe CREA

Déclaration de République et Socialisme Comité de Seine Maritime

17 octobre 2009

Préambule

Le comité **République et Socialisme 76** peut à deux titres s'exprimer sur le projet de Communauté d'Agglomération élargie (Communauté Rouen-Elbeuf-Austreberthe, CREA) lancé par Laurent Fabius, président de la Communauté d'Agglomération de Rouen (CAR).

Ce projet propose de regrouper au sein d'une même communauté, au 1er janvier 2010, la Communauté d'Agglomération de Rouen (CAR), la communauté d'agglomération Elbeuf - Boucle de Seine (CAEBS), les communautés de communes Seine - Austreberthe et de Yainville - Le Trait (ComTRY). La communauté de communes Caux-Austreberthe a elle choisi de ne pas y adhérer. C'est pour cette raison (le seuil de 500000 habitants n'étant pas franchi), que la CREA reste une communauté d'agglomération.

- La loi qui permet le regroupement des communes en Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI, communautés de communes, d'agglomération ou urbaine) a été voulue et défendue par Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'Intérieur du gouvernement Jospin.
- Ensuite, il s'est exprimé sur ce projet tant au conseil communautaire de la CAR qu'au conseil municipal de Rouen par la voix de Pascal Langlois.

Pour formuler son avis, et à partir de sa conception de l'intercommunalité, le **Comité RS 76** s'est basé sur les travaux présentés par le cabinet de L Fabius et les explications apportées par Frédéric Sanchez (maire de Petit-Quevilly et chargé à la CAR du projet de la CREA) et sur l'analyse et les propositions présentées par Dominique Hardy (vice président de la CAR chargé des sports) au nom des élus communistes, républicains et citoyen de l'Agglo (dans lequel siège Pascal Langlois), notamment pour la rédaction de la « charte d'agglomération ».

Un projet commun partagé pour le développement et l'aménagement du territoire.

Cette loi a eu un succès très important. Les crédits prévus pour la création des différents types d'EPCI ont été épuisés rapidement, et plus vite que prévu, tant elle venait répondre à un besoin vivement ressenti des élus locaux, de droite comme de gauche.

Ainsi, cette loi définit la communauté urbaine comme « un établissement public de coopération intercommunal regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de moins de 500 000 habitants et qui s'associent au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire. »

Un projet pertinent pour un territoire commun de vie et pour faire face aux effets de la crise économique et à la politique de casse sociale de Nicolas Sarkozy: garantir les solidarités et les finances locales, équilibrer les risques pour garder la capacité de répondre aux besoins des habitants et investir pour un avenir commun et partagé.

Un territoire, c'est une géographie commune et notre point commun, c'est la Seine: ses deux rives, son aménagement et son avenir, pour une population qui y vit, y naît et y grandit, s'y forme et y travaille, s'y détend et s'y cultive, y vieillit et y meurt. Le projet de vie, les investissements communs dans des services à la population sont les véritables raisons qui doivent fonder ce projet. **Le périmètre proposé pour cette CREA nous apparaît à certains égards pertinent, surtout avec l'agglomération d'Elbeuf avec lequel il y a une réelle unité sociologique et d'intérêts.**

Le projet proposé nous apparaît également pertinent pour les raisons cruciales liées à la situation politique et économique très difficile que vivent notre pays et notre région dans le double contexte de la profonde crise du capitalisme mondial et de la régression sociale organisée par le gouvernement de Nicolas Sarkozy.

La crise économique et sociale touche de plein fouet les salariés, fragilisés par les licenciements, le chômage partiel imposé et la pression à la baisse des salaires. Ces habitants se tournent vers leurs élus locaux quand les difficultés sont là car ils sont les premiers garants du lien social et de la solidarité.

La crise économique fragilise et détruit des pans entiers de l'industrie et les difficultés de la construction automobile (Renault a un important site de production à Cléon, sans parler du site de Sandouville) le montrent. Les finances locales se trouvent alors menacées par la fermeture ou les délocalisations des entreprises. S'y ajoutent deux décisions politiques dangereuses de Nicolas Sarkozy: la baisse des dotations financières faites par l'Etat aux communes et aux EPCI et la suppression de la taxe professionnelle, dont on ne sait par quoi ni comment elle sera remplacée.

Ainsi, cette nouvelle communauté permettra la garantie des ressources financières locales, sans quoi rien n'est possible, en permettant leur partage et en garantissant la solidarité sur tout le territoire si elles venaient à faire gravement défaut. Elle permettra la mutualisation des moyens et la réalisation d'économie d'échelle. Elle évitera la concurrence entre zones d'aménagement économique car la fiscalité sera homogénéisée sur tout son territoire pour permettre l'équilibre de son développement.

Sur ce grand territoire qui réunit plus de 490 000 habitants, de nombreuses petites communes rurales se retrouveront. La possibilité pour elles d'avoir accès à des compétences techniques accrues pour répondre aux besoins de leur population est un argument non négligeable à prendre en compte pour des maires qui se sentent souvent démunis face à la complexité et les exigences de la réglementation. Cela sera vraiment un plus pour elles par la création des « pôles de proximité » (services de voirie, d'urbanisme, d'aménagement, de développement économique déconcentrés).

Ce territoire, par sa grandeur, le nombre de ses habitants et par les grands projets qu'il portera aura alors une visibilité accrue aux plans national et international.

Des points de vigilance: une cohérence territoriale fondée sur une unité sociologique pour éviter l'émiettement, un pouvoir partagé, équilibré et représentatif des différents courants politiques et des petites communes, une technocratie encadrée, une visibilité démocratique.

Si le comité RS 76 est favorable à la création d'une communauté élargie, il n'en reste pas moins que nous considérons devoir rester vigilants sur un certain nombre de points.

Le périmètre proposé de cette communauté élargie nous apparaît à certains égards pertinent mais nous pensons que grandir pour grandir, **notamment vers l'Ouest (Barentin, Duclair, Le trait)**, n'est pas un argument suffisant. Le projet de vie, les investissements communs dans des services à la population sont les véritables raisons qui doivent fonder ce projet pour une population dont les points communs doivent être l'unité sociologique et l'avenir.

L'arrivée de nouvelles et nombreuses petites communes peut fragiliser l'unité et la cohérence territoriale pourrait apparaître contestable. Leur représentation au sein des instances délibératives et exécutive doit être assurée et les structures associant leurs élus sont essentielles; même chose pour la représentation des différentes organisations politiques. Enfin, si les compétences techniques et administratives sont nécessairement puissantes sur un grand territoire, elles doivent être encadrées par un pouvoir politique qui reste le décideur et le pilote des projets, parce qu'il est élu par les citoyennes et les citoyens et que c'est à eux que les comptes sont rendus.

Le développement des coopérations intercommunales et des conseils

communautaires pose la question du mode d'élection des élus qui y siègent. Les conseillers communautaires sont des conseillers municipaux délégués, ils sont désignés au « deuxième degré ». A aucun moment, l'électeur ne sait qui il enverra, par son vote, au conseil communautaire quand il choisit ses élus municipaux. Aussi, nous pensons qu'un pas supplémentaire devrait être franchi dans le mode de scrutin pour permettre l'élection au suffrage universel des conseillers et de l'exécutif, soit par un vote le même jour que le scrutin municipal soit en faisant en sorte de porter à la connaissance des électeurs, sur les listes de candidats, lesquels siégeront aux instances communautaires en cas d'élection. Nous savons pertinemment que cette disposition dépend de la volonté du législateur.

Des interrogations: quelles compétences pour quels grands projets; que va faire l'Etat; quels rôles resta aux communes?

La loi précise la répartition des compétences entre celles qui relèvent de la communauté et celles qui restent à la commune. Des marges de manoeuvre existent et nous nous interrogeons sur les politiques qui en ressortiront.

Des grands projets d'infrastructures, d'équipement et d'aménagement existent. Comment seront-ils répartis sur le nouveau territoire et dans quels délais? Les équilibres actuels seront-ils respectés et les déséquilibres (en matière de logement et de transport par exemple) corrigés. ?

L'organisation des services publics à la population sera revue nécessairement. En matière de logement, de transport, de gestion de l'eau, ira-t-on vers des exploitants uniques pour ces services? Seront-ils publics, quelle sera la place faite au privé?

RS 76 est favorable à l'exploitation en régie directe de ces services parce qu'elle garantit l'égalité d'accès et des tarifs moins élevés que ceux du privé.

Et, pour terminer, l'Etat contribuera-t-il à ce grand projet d'aménagement? En effet, le gouvernement souhaite encourager les regroupements intercommunaux mais financièrement, il choisit de réduire drastiquement sa contribution qui va passer de 85 € à 60 € par habitant, l'enveloppe financière de l'Etat passant ainsi de 20 à 10 millions d'€uros.

Que fera RS 76?

A la ville de Rouen, comme à l'Agglo, il a soutenu ce projet en se donnant comme ligne de conduite une attention minutieuse aux différents points qu'il a soulevés et développés dans cette déclaration.

Les votes favorables ont été émis et par la Communauté d'Agglomération et par le Conseil Municipal de Rouen. Le périmètre et les statuts ont été approuvés et les délégués communautaires élus.

La CREA devrait naître le 1er janvier 2010.

Rouen, le 17 octobre 2009

Pascal Langlois

Conseiller municipal de Rouen

Conseiller communautaire de la CREA

Secrétaire départemental République et Socialisme76

Secrétaire national aux collectivités locales

République et Socialisme